



S.E.P.A.N.S.O

Pyrénées-Atlantiques

Association départementale agréée au titre de la protection de l'environnement
Affiliée à la Fédération régionale SEPANSO Aquitaine (reconnue d'utilité publique)
Maison de la Nature et de l'Environnement – Allée du comte de Buffon, Domaine de Sers 64000 Pau
contact@sepanso64.org – www.sepanso64.org



Une force pour la nature

ENQUETE PUBLIQUE
Espès-Undurein et Viodos-Abense

PAU, le 21 septembre 2023

Monsieur André Villemur Commissaire Enquêteur
Préfecture de Pau (par mail)

Monsieur le Commissaire,

Au nom de la SEPANSO-64, association agréée pour l'environnement (par Arrêté préfectoral renouvelé le 21 -12-2022), je tenais à vous signifier notre opposition à ce que ce projet de voie rapide dit « Voie de la Soule » puisse être reconnu d'utilité publique. Et ceci pour de multiples raisons :

-1°) Raison concernant la biodiversité locale :

L'emprise de la voie concernerait plus de 4 hectares, coupant des terrains agricoles, des espaces naturels et forestiers , ENAF, et concernant : des ruisseaux Natura-2000 affluents du Saison, des Habitats d'intérêt communautaire 91 EO et 3260 ;, l'espace Natura-2000 6430-1 megaphorbiae, roselière, saulaie, aulnaie. Cela touche trois espèces floristiques protégées : Lotier velu; Lotier grêle ;. Notons encore Cinq amphibiens; Quatre reptiles ; et pas moins de 21 chiroptères sur 29 présents en Aquitaine. Nous sommes à proximité immédiate du Saison, rivière à migrateurs (saumons, lamproie) avec la présence de la loutre.

-2°) Des raisons touchant l'hydrologie :

Sol délicat, avec sept ruisseaux et canaux aboutissant au Saison, sol pas très bien drainé qui serait coupé dans ses écoulements naturels non évidents.

-3°) Des raisons de politique d'aménagement :

Il est aberrant, en 2023 de supprimer une partie de la Voie Verte AXE 32 « Sauveterre-Iraty », du réseau aquitain de Vélo-routes.

-4°) Des raisons économiques :

A l'heure où toute la politique du pays et des différentes nations doivent investir massivement vers la décarbonation de l'économie et des transports pour respecter les Accords de Paris et les préconisations du GIEC qui s'avèrent chaque année de plus en plus fondées et très nécessaires, nous assistons ici à une régression des conceptions de l'aménagement du territoire qui nous ramène aux années 1960. Il s'agit d'une obsession du tout goudron, pour un bilan dérisoire en terme de gain de temps et contre-productif en matière de sécurité puisque les riverains auront leurs trajets quotidiens entravés de multiples « stop ». Le tout sur une route départementale Mauléon-Saint-Palais dont le trafic est en baisse.

-5°) Des raisons juridiques :

.Une étude approfondie aurait dû être réalisée : décret n° 2022-422 du 25 mars 2022

.Les sites Natura-2000 ne sont pas pris en compte.

.La Charte de l'Environnement qui garantit à chacun de pouvoir vivre dans un environnement satisfaisant n'est pas respectée.

.La lutte contre le dérèglement climatique est ignorée. le bilan carbone est ignoré.

.la destruction d'espace ENAF n'est pas évaluée au regard de la loi du 22-08-2021.

24 / 200

-6°) des raisons de politique environnementale :

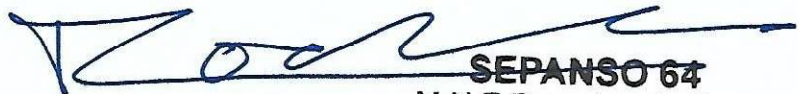
L'Etat français condamné pour son inaction climatique, devrait, avec le Conseil départemental mettre ses capacités financières dans le développement durable au lieu de poursuivre les chimères des années 1960. Notre pays ne peut pas investir à la fois dans le plus de route et dans la décarbonation. Notre pays manque de ressources financières. C'est la multiplication infinie de ce type de projets inutiles qui explique, l'aggravation de la situation environnementale. Nous assistons là à un véritable archaïsme des conditions d'aménagement du territoire : dépenser des millions d'euros sur ces deux villages pour gagner quelques secondes sur une route qui peut certes être améliorée mais de manière raisonnable.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio GUTERRES, le 21 septembre 2023 interpelle tous les responsables sur la situation de la planète. Au delà des conflits, il y a le dérèglement climatique que nous continuons à accélérer: je cite son alerte : « **Situation indécente...monde au bord du précipice** ».

Le refus de respecter les Accords de Paris conduit à l'accélération du dérèglement climatique et à ses effets catastrophiques sur le plan économique et humain.

Il semble que les décideurs départementaux se refusent à intégrer dans leur vision des choses les coûts négatifs externes, les désutilités de leurs projets, cinquante ans après le rapport Meadows.

Le secrétaire général : Michel Rodes



SEPANSO 64
M N E Domaine de Sers
64000 PAU
contact@sepanso64.org
www.sepanson64.org